

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE – CANTON D'AUCHEL



Ville de **MARLES-LES-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SEANCE DU 03 JUILLET 2026



L'an deux mil vingt-six, le trois juillet, à quatorze heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, Maire, en suite de convocation en date du 23 juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 23 juin 2026.

Étaient présents : M. Mason MOREAU, M. Jérémy ROBBE, Mme Stéphanie LEGAY, Mme Aline MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Aurélie VANNECKE, M. Philippe LAISNÉ, M. Alain GRESSIER, M. José TASSEZ, M. Didier PAILLART, Mme Loëtitia DAUTREMEPUICH, Mme Sylvie VICHERY, M. Pascal DEMOL, Mme Audrey DUBRULLE, M. Fabrice DUBRAY, Mme Marina LONCKE, Mme Charlotte DESMARETZ, Mme Jessica FOURCROY, M. Jérôme DELPLACE, Mme Marie BOULOGNE, Mme Annette GOZET, Mme Peggy CUISINIER, M. David URBAIN.

Étaient absents représentés : M. Thierry TURLURE (pouvoir donné à Jérémy ROBBE) ; Mme Jennifer GREVET (pouvoir donné à Aline MOREAU) ; Mme Karine POCQUET (pouvoir donné à Fabien PAUWELS) ; M. Wesley GARNIER (pouvoir donné à Philippe LAISNÉ)

Étaient absents non représentés : Mme Karine DERUELLE, M. COUVILLERS Nicolas.

Soit : 23 présents, 6 absents (dont 4 pouvoirs), soit 27 votants. Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Fabien PAUWELS a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées. Le procès-verbal de la réunion du 19 mai 2026 a été adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03.07.26.06

DU 03 JUILLET 2026

OBJET : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE

Monsieur le Premier Adjoint présente la décision budgétaire modificative N°1 du budget Ville, relative à l'ajustement des dépenses et des recettes au titre de l'année 2026 soit :

En section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : + 308.138,00 €
- Recettes de fonctionnement : + 308.138,00 €

En section d'investissement :

- Dépenses d'investissement : + 155.425,00 €
- Recettes d'investissement : + 155.425,00 €

Soit un total modificatif de : + 463.563,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 02.03.26.05 du 02 mars 2026 relative au vote du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications, ci-dessus, pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Premier Adjoint, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 abstention,

Approuve la décision budgétaire modificative N°1 – Budget Ville présentée et annexée.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 03 juillet 2026 a été, le 23 juin 2026, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Mason MOREAU



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 07 juillet 2026

Le Maire,

Mason MOREAU